

ARRETE DAJI/2023/DS/N°069 Portant délégation de signature du Président d'Aix-Marseille Université

à

Laurent COMMEIRAS, Jean-Marc THEMLIN, Djamal HABET, Valéry MATARAZZO, Frédéric RICHARD, Rémi ADJIMAN, Noël LAHELLEC, Olivier GUES, Alain SANDOZ Directeurs de Départements UFR Sciences

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 711-11 et L. 712-2,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2020/01/06-1 du 6 janvier 2020, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération du Conseil de composante de l'UFR Sciences, en sa séance du 30 mai 2022, portant élection de Madame Laurence MOURET à la direction de l'UFR Sciences à compter du 18 septembre 2022, pour un mandat de cinq (5) ans,

Vu l'arrêté DAJI/2022/DS/102 du 21 octobre 2022 portant délégation de signature du Président d'Aix-Marseille Université à Madame Laurence MOURET, Doyenne de l'UFR Sciences,

Vu l'extrait du compte-rendu du Conseil du Département Informatique et Interactions de la Faculté des Sciences en date du 2 avril 2021, portant sur l'élection du Directeur du Département Informatique et Interactions,

Vu l'extrait de délibération du Conseil du Département de Chimie, en date du 9 mars 2022, portant élection du Directeur du Département de Chimie de l'UFR Sciences,

Vu le compte-rendu du Conseil du Département de Mécanique de la Faculté des Sciences en date 7 décembre 2022, portant sur l'élection du Directeur du Département de Mécanique,

Vu l'extrait du compte-rendu du Conseil de Département de Mathématiques, en date du 11 avril 2023, portant sur l'élection du Directeur du Département des Mathématiques,

Vu le procès-verbal du Conseil de Département de l'Institut de Recherche pour l'Enseignement des Sciences (IRES), portant sur l'élection du Directeur du Département de l'IRES,

Vu l'extrait du procès-verbal du Conseil du Département Interactions Sciences et Sociétés (ISS), en date du 21 juillet 2023, portant sur l'élection du Directeur de Département de l'ISS,

ARRETE

Article 1er:

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Laurence MOURET**, **Doyenne de la Faculté des Sciences**, délégation de signature est consentie à :

- Monsieur Laurent COMMEIRAS, Directeur du Département Chimie (ligne 9160 DC et ligne 9160 FC DC)
- Monsieur Jean-Marc THEMLIN, Directeur du Département Physique (ligne 9160 DP et ligne 9160 FC DP)
- Monsieur Djamal HABET, Directeur du Département Informatique et Interactions. (ligne 9160 DI et ligne 9160 FC DI)

- Monsieur Valéry MATARAZZO, Directeur du Département Biologie (ligne 9160 DB et ligne 9160 FC BD)

Monsieur Frédéric RICHARD, Directeur du Département Mathématiques (ligne 9160 DM et ligne 9160 FC DM)

Monsieur Rémi ADJIMAN, Directeur du Département SATIS (ligne 9160 DS et 9160 FC DS)

- Monsieur Noël LAHELLEC, Directeur du Département Mécanique (ligne 9160 DQ et ligne 9160 FC DQ)

- Monsieur Olivier GUES, Directeur du Département IRES (Centre financier 9160 IR)

- Monsieur Alain SANDOZ, Directeur du Département ISS (ligne 9160 DU - 9160 FC DU)

aux fins de signer, au nom et pour le compte du Président de l'Université, les actes relatifs à l'exécution budgétaire des départements de l'UFR Sciences qu'ils administrent (dont notamment les ordres de mission lorsque la prise en charge financière des frais afférents est réalisée sur les budgets correspondants).

Ils attestent du service fait.

Article 2:

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin soit à la cessation des fonctions du délégataire, soit à la désignation du successeur du délégant.

Article 3:

Le présent arrêté abroge l'arrêté portant délégation de signature n°2023/DS/n°052 du 5 mai 2023.

Article 4:

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux de l'UFR Sciences en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers. Il est publié sur le site Internet d'Aix-Marseille Université (https://daji.univ-amu.fr/).

Article 5:

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11 septembre 2023

Le délégant

Eric BERTONPrésident d'Aix-Marseille Université

Some d'Air.